

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 6 juin 2023 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 19 h.

**SONT PRÉSENTS**

|                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| Dominique Forget      | Mairesse               |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Stéphan Schwab        | Conseiller, district 2 |
| Guy Séguin            | Conseiller, district 4 |
| Christian Lachaine    | Conseiller, district 5 |

**SONT ABSENTS**

|                  |                         |
|------------------|-------------------------|
| Carl De Montigny | Conseiller, district 3  |
| Manon Paquin     | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

|                    |   |
|--------------------|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et greffière-trésorière |
| Carl Lebel         | Directeur du service juridique              |

\*\*\*\*\*

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
  - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
  - 1.4. Certificats de crédits - Retiré séance tenante
2. Direction générale et ressources humaines
  - 2.1. Protocole d'entente - Accès à la plage et au stationnement du lac Raymond
  - 2.2. Octroi de contrat - Services en architecture de paysage - Parc Léonidas-Dufresne - Retiré séance tenante
3. Finance et trésorerie
  - 3.1. Règlement d'emprunt 740 - Travaux et terme de l'emprunt
4. Travaux publics
  - 4.1. Octroi de contrat - Appel d'offres 2023-03 - Mise à niveau de la station d'épuration - Retiré séance tenante
5. Règlements
  - 5.1. Modification - Règlement d'emprunt 780 - Usine d'épuration - Retiré séance tenante
6. Levée de la séance

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 19 h 02.

### **1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2023-06-186

### **1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE RETIRER** les points suivants :

- 1.4 - *Certificats de crédits ;*
- 2.2 - *Octroi de contrat - Services en architecture de paysage - Parc Léonidas-Dufresne ;*
- 4.1 - *Octroi de contrat - Appel d'offres 2023-03 - Mise à niveau de la station d'épuration ;*
- 5.1 - *Modification - Règlement d'emprunt 780 - Usine d'épuration ;*

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 juin 2023 tel que modifié.

**ADOPTÉE**

### **1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

La période de questions spécifiques à l'ordre du jour n'a pas lieu puisque aucune personne n'est présente.

### **1.4. CERTIFICATS DE CRÉDITS - RETIRÉ SÉANCE TENANTE**

Point retiré séance tenante.

## **2. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

2023-06-187

### **2.1. PROTOCOLE D'ENTENTE - ACCÈS À LA PLAGE ET AU STATIONNEMENT DU LAC RAYMOND**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite conclure une entente avec la Municipalité de Val-Morin pour permettre l'accès à la plage et au stationnement du lac Raymond aux citoyens de Val-David à des tarifs saisonniers préférentiels ;

**ATTENDU** le protocole d'entente préparé par la Municipalité de Val-Morin.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la mairesse ou le maire suppléant ET la directrice générale ou le directeur du service juridique à signer le protocole d'entente.

**ADOPTÉE**

### **2.2. OCTROI DE CONTRAT - SERVICES EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE - RETIRÉ SÉANCE TENANTE**

Point retiré séance tenante.

## **3. FINANCE ET TRÉSORERIE**

2023-06-188

### **3.1. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 740 - TRAVAUX ET TERME DE L'EMPRUNT**

**ATTENDU** le Règlement d'emprunt 740 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 850 000 \$ de type parapluie entré en vigueur le 30 juin 2020 ;

**ATTENDU QUE** ce règlement a permis le financement des travaux de réfection sur certains chemins municipaux ;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de préciser le terme de l'emprunt ainsi que les rues sur lesquelles ont été effectués les travaux.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** les dépenses effectuées à même le Règlement d'emprunt 740 pour la somme totale de 1 593 329 \$ ;

**DE PRÉCISER** que les travaux de voirie financés par ce règlement ont été réalisés sur les rues suivantes :

- 7<sup>e</sup> rang ;
- 8<sup>e</sup> rang ;
- rue des Lilas ;

**DE CONFIRMER** que le terme de l'emprunt sera d'une période de 20 ans.

**ADOPTÉE**

#### **4. TRAVAUX PUBLICS**

##### **4.1. OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2023-03 - MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION - RETIRÉ SÉANCE TENANTE**

Point retiré séance tenante.

#### **5. RÈGLEMENTS**

##### **5.1. MODIFICATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 780 - USINE D'ÉPURATION - RETIRÉ SÉANCE TENANTE**

Point retiré séance tenante.

**2023-06-189**

#### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 6 juin 2023 à 19 h 05.

**ADOPTÉE**